

# Règlement intérieur Espace Jeunes Vincentais



## ENCADREMENT

L'Espace Jeune est un lieu d'accueil et de rencontre pour les jeunes scolarisés au collège et jusqu'à 17 ans, où s'organisent des animations, projets, sorties et séjours. Les activités de l'Espace Jeune s'inscrivent dans les actions mises en place par le service jeunesse de la mairie.

Il est déclaré pour une ouverture à 12 places et encadré par une directrice qualifiée.

Tout jeune amené à fréquenter les locaux de l'Espace Jeune ou à participer à une activité ou animation proposée, doit obligatoirement avoir complété le dossier d'inscription et fourni les documents demandés, dont l'adhésion à l'association. D'autres documents pourront être demandés lors d'activités spécifiques.

## INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS

Pour accéder à l'Espace jeune, il faut obligatoirement remplir le papier d'adhésion à l'association, accompagné du règlement. Le tarif de **l'adhésion à l'association s'élève à 20€** par jeune.

### Réservations des activités

Les réservations doivent être effectuées lors des permanences administratives qui ont lieu au bureau proche de l'Espace Jeune le mercredi matin de 9h à 12h, ou pendant les temps d'accueil au local auprès de la directrice, ou par téléphone ou par mail.

### Réservations des séjours

Les réservations doivent être effectuées au plus tard 15 jours avant la date de départ du séjour. Il existe des critères prioritaires pour les jeunes qui sont dans un premier temps de résidés sur la commune. Nous prendrons aussi en compte la mixité, ainsi que l'ordre d'arrivés des inscriptions.

### Modalités d'annulation et absences

Toutes absences devra être consignée par écrit (courrier, courriel, SMS), ou en dernier recours par appel téléphonique auprès de la directrice.

Un remboursement est possible, uniquement sur annulation justifiée (certificat médicale, attestation de l'employeur, cas de force majeure...) et si la directrice est avertie au moins 48h avant la sortie et 1 semaine avant le séjour.

**Toutes annulations pour convenance personnelle ou injustifiées ne feront pas l'objet de remboursement.**



## TARIFS ACTIVITES-SORTIES

Tarif calculé sur coût activité par personne sans prendre en compte le coût du transport si utilisation des bus de la collectivité (TBM)

Tarif activité	gratuit	0-5€	6-10€	11-15€	16-20€	21-25€	26-30€
Tarif proposé	gratuit	2€	4€	6€	8€	10€	12€

## TARIFS SEJOURS

Les tarifs des séjours seront fixés au plus bas pour qu'ils soient accessibles à tous.  
Diverses actions seront menées par les jeunes pour financer un maximum leurs séjours (Participation aux événements de la commune, chantier jeunes, organisation d'évènement divers...).

## PAIEMENT

Le paiement des activités, sorties et séjours sera effectué par chèque à l'ordre de "Espace Jeune Vincentais", ou en espèces, ou par virement bancaire (RIB joint au dossier).  
Il sera à remettre en main propre à la directrice soit sur les temps d'accueil directement dans l'Espace Jeune, soit sur les temps administratifs du mercredi matin de 9h à 12h au bureau.

Le paiement sera à remettre au plus tard le jour même de l'activité ou sortie et pour les séjours au plus tard 15 jours avant le départ du séjour.

**En cas de non règlement dans les délais, le jeune ne pourra pas participer à l'activités, sorties ou séjours.**

## HORAIRES D'OUVERTURE

L'Espace Jeune est ouvert en période scolaire: une semaine sur deux (sur les semaines paires uniquement), **le mercredi de 13h à 19h**.

En période de vacances scolaires, il est ouvert du **lundi au vendredi de 10h à 20h** (Uniquement une semaine sur les deux semaines de vacances, ces semaine reste à définir).

Un accueil administratif est ouvert les mercredis d'ouverture de l'Espace Jeune **de 9h à 12h**.

En cas de sortie, l'Espace Jeune sera fermé au public le temps de la sortie.

Exceptionnellement, la structure pourra être ouverte un vendredi soir ou un samedi.



## RESPONSABILITES ET ORGANISATION

Durant les temps d'accueil chaque jeune devra signer dès son arrivée, dans le cahier de présence et se désinscrire en quittant la structure.

Dès lors que le jeune est présent sur la structure, il est sous la responsabilité de l'Espace Jeune. Si les parents ont autorisés le jeune à rentrer seul chez lui, à partir du moment où il signe le cahier de présence à son départ, il n'est plus sous la responsabilité de l'Espace Jeune.

Le jeune est placé sous la responsabilité du ou des animateurs sur l'intégralité du temps de sorties et des activités, ainsi que pendant le transport vers celui-ci.

**Concernant le repas**, les jeunes devront emmener leur pique-nique sur chaque sortie et sur les temps d'accueil pendant les vacances scolaires. Un micro-onde est disponible sur place.

## REGLES DE VIE

Conformément à la législation en vigueur, il est interdit de:

- Fumer
- Consommer ou introduire tout produit illicite (alcool, drogues, médicaments...)
- Avoir un comportement violent (aussi bien physique que psychologique) ou inadapté (contraires aux valeurs humaines et morales)

La directrice ou les animateurs, garants de la sécurité des jeunes, des locaux et du matériel mis à disposition, peuvent être amenés à prendre des sanctions en cas de non-respect du règlement intérieur. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcés, en fonction de la gravité de la faute commise.

Toute destruction, dégradation ou détérioration volontaire, fera l'objet d'une réparation du préjudice subi. Une compensation financière destiné à réparer ou remplacer le matériel endommagé involontairement pourra être exigée.

**La direction n'est pas responsable des pertes et vols** qui pourraient subvenir lors des activités, temps d'accueils et séjours. Il est vivement déconseillé de venir avec des objets de valeurs.

## RENSEIGNEMENTS

Pauline BAILLOU / Directrice de l'Espace Jeune

Salle des association, 13 avenue gustave Eiffel 33440 St-Vincent-de-Paul

Espace.jeunes.vincentais@gmail.com

06.45.56.36.39

**Espace Jeunes Vincentais**  
**Mairie de St-Vincent-de-Paul**



# COMMUNICATIONS

Les moyens de communication de la structure se présente sous différentes formes et/ou supports:

- Par voie d'affichages sur les lieux d'accueil
- Au sein de la Mairie de la commune
- Sous format de Flyers
- Sur le site internet de la Mairie
- Par mail
- Par SMS
- Sur les réseaux sociaux: Page Facebook de la mairie de St-Vincent-de-Paul

# PARTENAIRES



# SIGNATURE DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....

certifie avoir reçu un exemplaire, lu et approuvé du Règlement intérieur de la structure d'accueil de mon enfant.....  
et m'engage à m'y conformer.

A....., le ...../...../.....

Signature du ou des parents	Signature du jeune	Signature direction